



Dr Vétérinaire Pierre Valette – Haras d'Aubigny – tel : 06.37.88.84.36 – pvalettevet@gmail.com
 Dr Vétérinaire Benoît Vince – Haras d'Aubigny – tel : 06.19.47.51.09 – bvincevet@gmail.com
Centre d'insémination – 163, Route des Chambons Lieux dit Sourcieux – 42600 Chalain le Comtal
Jumenterie – Route de Boisset – 42450 Sury le Comtal

Propriétaire : Nom : Tel : Mail :

Adresse : Code Postal : Ville :

Jument : Nom : Race : Robe :

Étalon :

Si insémination en semence congelée précisez le nombre de paille/chaleur :

CONDITIONS D'ADMISSION DES JUMENTS POUR INSEMINATION ET TRANSFERT EMBRYONNAIRE

Conditions sanitaires et conditions de séjour

- Les juments doivent être à jour de leurs vaccinations grippe ; il est recommandé de les vacciner contre la rhinopneumonie et le tétanos et de les vermifuger régulièrement.
- Sur avis du Vétérinaire, les juments ou poulains dont l'état sanitaire présente un risque pour les autres chevaux du centre d'insémination peuvent être refusées.
- Les juments prises en charge sont hébergées en box ou en pâture en fonction des disponibilités dans les meilleures conditions possibles.
- Lors de séjours longs, le responsable du Centre se réserve le droit de sortir ou non les juments, de les intégrer dans un groupe, de les transporter si cela s'avère nécessaire et, afin de respecter l'environnement sanitaire, de les vermifuger et de les vacciner ; de même, il fera appel à un maréchal ferrant en cas de besoin sans en référer au propriétaire ; tout le frais restant à la charge du propriétaire.
- Le propriétaire qui ne désire absolument pas que sa jument soit lâchée (en carrière ou en pâture) doit en aviser le Centre dès son arrivée. De même, il signalera tout problème particulier dont il a connaissance concernant la santé et la manipulation de sa jument.
- Le centre d'insémination décline toute responsabilité en ce qui concerne la jument ou à son poulain pendant son séjour, y compris lors de l'embarquement et le débarquement.
- En cas d'accident ou maladie, le propriétaire de la jument ou poulain d'insémination à pratiquer les examens et soins imposés par l'urgence ; celles plus brefs délais ; les frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire.

Afin d'éliminer tout risque d'endométrite facteur de stérilité, de perte de temps, de semence et d'argent, les propriétaires des juments restées vides l'année précédente ou ayant avorté autorisent le Vétérinaire du Centre à effectuer les examens et traitements qui lui semblent nécessaires, tout le frais restant à la charge du propriétaire. Ces tarifs ne comprennent pas les médicaments utilisés pour améliorer la fécondité et n'incluent pas d'autres soins qui seraient apportés à la jument et éventuellement à son poulain. Nous nous tenons à votre disposition pour tout autre renseignement tarifaire que vous pourriez juger nécessaire. Les forfaits sont payables à réception de la première facture. Les soins thérapeutiques et médicaments seront facturés au cours et en fin de saison.

Risques inhérents à la reproduction

- Il existe des risques de gardiennage, de contention, lors d'examen gynécologique transrectal, de poulinage, de contagion, lors des transports, lors de la mise au pré, lors des manipulations en général.
- La palpation transrectale comporte certains risques notamment la laceration rectale (fréquence 1/20 000). En cas d'accident, des soins médicaux voire chirurgicaux sont impératifs. La mort de la jument peut être l'évolution finale de ces accidents malgré les soins.
- Les résultats de fertilité par chaleur par insémination en semence congelée sont plus faibles qu'en sperme réfrigéré, eux-mêmes moins élevés qu'en sperme frais ; de plus, les juments âgées de plus de 15 ans ou inséminées pour la première fois de la saison après le 15 juin ont beaucoup moins de chance d'être pleines.
- Etant donné la difficulté du diagnostic de gestation gémellaire, il est nécessaire de multiplier les examens. Pour cela, 3 examens minimum sont nécessaires pour un diagnostic échographique de gestation. Ces examens doivent être pratiqués entre le 14^{ème} et le 20^{ème} jour post-ovulation, puis entre le 27^{ème} et le 31^{ème} enfin avant le 45^{ème} jour de gestation, dans de bonnes conditions d'examen (barre de contention et bonne visibilité des écrans des échographes). Le risque de non-détection de gémellité, malgré les examens répétés est de 1/5 000.

Consentement éclairé du propriétaire : Le propriétaire ou son représentant autorisé affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris et accepté les conditions d'admission des juments à l'insémination et les risques inhérents au suivi gynécologique de sa jument. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté et s'engage à régler les frais engagés auprès du centre d'insémination.

Fait à Sury le Comtal en double exemplaire, le/...../..... Lu et approuvé – Signature du propriétaire ou du représentant autorisé



Dr Vétérinaire Pierre Valette – Haras d'Aubigny – tel : 06.37.88.84.36 – pvalettevet@gmail.com
 Dr Vétérinaire Benoit Vince – Haras d'Aubigny – tel : 06.19.47.51.09 – bvincevet@gmail.com
Centre d'insémination – 163, Route des Chambons Lieux dit Sourcieux – 42600 Chalain le Comtal
Jumenterie – Route de Boisset – 42450 Sury le Comtal

TARIFS (hors TVA)

PENSION :

Jument non suivée / jour Paddock	12 € HT
Jument non suivée / jour Boxe	15 € HT
Jument suivée / jour	16,5 € HT
Ponette non suivée / jour Paddock	10 € HT
Ponette non suivée / jour Boxe	13 € HT
Ponette suivée / jour	12 € HT

SUIVI GYNECOLOGIQUE :

Examen gynécologique unitaire ou diagnostique de gestation	38 € HT
Suivi gynécologique :	
- Par chaleur (sans diagnostique de gestation)	107 € HT
- Forfait gynécologique pour la saison en semence fraîche	191 € HT
- Forfait gynécologique pour la saison en semence réfrigérée	240 € HT
- Forfait gynécologique pour la saison en semence congelée	340 € HT
[Pour les inséminations (IAC profonde) à dose limitées, subfertiles ou à 1 paille/chaleur : supplément par chaleur : 60,00€ HT]	
Forfait de mise en place semence fraîche	130 € HT
Forfait de mise en place semence réfrigérée	195 € HT
Forfait de mise en place semence congelée	260 € HT
Récolte embryon	180 € HT
Conditionnement et mise en place de l'embryon	180 € HT
Récolte d'embryon (pour jument venant de l'extérieur)	200 € HT
Location de la receveuse	3000 € HT
- Supplément assurance (en cas de perte du poulain)	380 € TTC
Lavage utérin pour insémination (pré et/ou post)	50 € HT
- Lavages utérins suivants	30 € HT
Prélèvement utérin (écouvillonnage hors frais d'envoi et d'analyse)	30 € HT
Vulvoplastie	62 € HT
Squeezing (écrasement d'une vésicule géminaire)	60 € HT
Poulinage (surveillance, bandelettes, colotest, sérums, snap foal)	500 € HT

Fait à Sury le Comtal en double exemplaire, le/...../..... Lu et approuvé – Signature du propriétaire ou du représentant autorisé